



COMPTE RENDU



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Samedi 16 juin 2018 à 09h30

NOVOTEL BRON





ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE

16 juin 2018 à Bron (69)

Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire à 09h45 par le Président Monsieur Denis PERRET qui remercie l'ensemble des clubs de leur présence ainsi que le représentant du Crédit Mutuel Monsieur Mickael DECERLE partenaire de la Ligue. Il excuse un certain nombre de membres du Comité Directeur de la Ligue, la DRDJSCS et la Région Auvergne Rhône Alpes partenaire public ainsi que la société ARENA et TOSHIBA partenaires privés. Le Président souhaite que nous ayons une pensée pour tous ceux qui nous ont quittés cette année et plus particulièrement à Mr Maurice OUGIER grand dirigeant de la natation du territoire Dauphiné Savoie et à Mme Marie-Noëlle MATHIEU pour ces 40 ans de dévouement pour la Natation Artistique. Il donne la parole au Secrétaire Général Monsieur Jacky BENEVENT pour l'appel nominal.

Appel nominal

Le Secrétaire Général Monsieur Jacky BENEVENT procède à l'appel des clubs et de leurs représentants.

107 clubs sont présents pour 791 voix représentées sur 935 voix. (Liste en annexe)

Le quorum est largement atteint et cette assemblée générale extraordinaire peut délibérer. (Appel en annexe)

Mot du Président

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous accueille aujourd'hui pour cette Assemblée Générale Extraordinaire. En effet, nous reprendrons le cours normal de nos assemblées générales ordinaires fin 2018. A titre indicatif, je vous informe que notre Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le samedi 1^{er} décembre 2018, je vous invite dès à présent à bloquer cette date dans votre agenda.

La construction de la Ligue se fait de façon régulière et constante depuis le 1^{er} septembre 2017, date à laquelle nous avons récupéré l'ensemble des données et responsabilités financières au niveau de la Ligue. Un nouveau partenaire, après le Crédit Mutuel et ARENA est venu nous rejoindre, je remercie la société TOSHIBA de nous accompagner. L'ensemble des fonds dégagés grâce au partenariat d'entreprise est reversé à plusieurs athlètes de haut-niveau de la Ligue, pour la saison en cours, ce sont 30 000€ dont 15 000€ de fonds propres qui ont été dédiés à l'accès au haut-niveau. Je remercie Jean-Luc MANAUDOU et les membres de sa commission pour avoir œuvré à la bonne répartition de cette aide financière. Toutes nos disciplines sportives se sont mises au travail afin que nos compétitions de Ligue soient une réussite, cela doit nous permettre de nous rassembler sur les projets communs de la Ligue AURA de Natation. Je remercie les présidents, les membres des commissions ainsi que les élu(e)s du comité directeur pour leur enthousiasme, leur aide et leurs actions qui permettent la réalisation de nos attentes. L'ERFAN est elle aussi en

route pour que les professionnels et les bénévoles soient formés pour que la réussite sportive, dans toutes nos disciplines, soit au rendez-vous de nos espérances. Merci à Philippe CARRIER DTR et à l'ensemble des CTS qui œuvrent à la mise en place dans notre Ligue du Projet de Performance Fédéral. La construction de la ligue se poursuit, c'est un travail qui demande de l'énergie et du temps, ne soyez pas trop impatients, l'ensemble des acteurs sont à l'ouvrage pour la réussite de tous, clubs et comités départementaux grâce à votre aide et votre compréhension.

Je tiens à rappeler que les règles que vous votez lors de nos AG sont applicables et qu'elles ne peuvent subir aucune dérogation.

Du côté de notre fédération, l'élection de l'équipe de Mr Gilles SEZIONALE a permis des avancées notoires pour les clubs : la prochaine élection des élus de la FFN se fait désormais par les clubs, sur un scrutin de liste vers novembre/décembre 2020 et sur le principe de 1 licence FFN = 1 voix.

La réforme de la licence a été votée à l'unanimité lors de l'assemblée générale de la FFN du 2 juin 2018 à Montpellier. Cette réforme est importante tant du point de vue philosophique que du fonctionnement de nos structures. La licence à prix réduit pour les activités non compétitives que les clubs appelaient de leurs vœux est là.

La demande des clubs pour que cette licence soit créée est enfin prise en compte. La directive de la FFN et de son président est que nous soyons à 100% licences FFN dans tous les clubs. Je tiens à féliciter et remercier les clubs qui ont déjà pris l'engagement de licencier l'ensemble de leurs adhérents dès la saison prochaine.

Chaque structure doit analyser cette opportunité pour respecter les statuts de notre fédération, des Ligues et des comités départementaux et permettre le bon fonctionnement des structures. La FFN a précisé qu'elle sera particulièrement vigilante quant à la stricte application de cette règle et utilisera le cas échéant, toute mesure qu'elle jugera utile pour y parvenir. Nous reparlerons de cela tout à l'heure lors de la présentation de cette réforme.

Les modifications des statuts types obligatoires des Ligues et des comités départementaux ont été validées à l'unanimité de l'AG de la FFN. Un des changements importants est sans doute le mode d'attribution des voix qui sera de 1 licence = 1 voix pour toutes les AG de ces 2 entités. L'autre changement qui ne concerne que les Ligues est la modification de leur représentativité aux AG de la FFN. En plus des 3 délégués et 3 suppléants, il faudra ajouter, car notre ligue compte plus de 20 000 licences, un délégué et un suppléant représentant les départements et un délégué et son suppléant représentant les clubs de plus de 700 licences. De ce fait, nous procéderons à ces ajouts de délégués avec vote à bulletin secret le 1^{er} décembre 2018 lors de notre prochaine AG.

Il était essentiel que ces sujets importants qui modifient en profondeur certains points de notre fonctionnement vous soient présentés.

Enfin, nous vous rappelons l'importance de prendre connaissance des documents que la Ligue vous adresse.

Je vous souhaite une belle fin de saison 2017-2018 et un bon début de saison 2018-2019.

Je suis à votre écoute pour toute question.

Mr Denis PERRET

Homologation du PV de l'AGE du 24 juin 2017

PV adopté à l'unanimité par les clubs présents (vote à mains levées).

Homologation des décisions du Comité Directeur depuis le 07 Février 2017

Décisions du Comité Directeur adoptées à l'unanimité (vote à mains levées)

Adoption des tarifs 2018/2019

Présentation des tarifs 2018/2019 avec les modifications suivantes par rapport à la saison 2017/2018:

- suppression de la pénalité pour la non validation des engagements sur extranat,
- modification de la pénalité pour absence à l'Assemblée Générale régionale de 180 € à 100 €,
- augmentation des engagements natation artistique en catégorie Challenge de 6 € à 8 €,
- ajout du diplôme Nager Forme Santé à 1 200 €
- augmentation du coût de formation pour le DEJEPS AAN de 5760 € à 6600 €,
- ajout du forfait journalier de 20 € pour les journées de formation professionnelle et des recyclages des diplômes fédéraux.

L'ensemble des tarifs 2018-2019 sont adoptés à l'unanimité (vote à mains levées).

(Tarifs Ligue 2018-2019 en annexe)

Désignation des Vérificateurs aux comptes

Trois personnes sont proposées comme **vérificateurs aux comptes**. Une personne représentant un ex territoire :

- Nathalie FLECHE - CMO Vénissieux – ex Comité du Lyonnais,
- Colette PATUREAU - Vichy Val d'Allier – ex Comité d'Auvergne,
- André VALENCIER - Dauphins Eyzin-Pinet – ex Comité Dauphiné Savoie.

La liste des vérificateurs aux comptes est validée à l'unanimité (vote à mains levées).

Information sur les licences fédérales 2018/2019

Présentation de la réforme de la licence (document en annexe « FFN Licence »).

Précisions supplémentaires :

- La part fédérale et régionale sera identique pour toutes les Ligues
- Pour les clubs, un seul tarif d'affiliation à 400 euros.
Pour les clubs n'ayant pas participé aux compétitions avant le 1^{er} mai seront remboursés à hauteur de 100 euros sur leur affiliation (clubs d'été).
A partir du 1^{er} mai, les clubs annuels peuvent proposer l'activité estivale. La licence estivale permettra à ces clubs de prolonger leur activité.
- Licence «compétition» : donne accès aux compétitions pour toutes les disciplines proposées par le club
Licence «apprentissage et perfectionnement» : donne accès aux tests ENF mais pas à la compétition

Licence «natation pour tous» : permet la pratique d'une activité en loisir

Licence «dirigeant» : elle concerne les officiels, bénévoles, dirigeants et entraîneurs.

Pour la pratique loisir, il suffit de fournir un certificat médical.

- *E-licence* : cette licence ne concerne pas les structures mais les personnes qui souhaitent avoir une assurance et des conseils pour leur pratique.

Pour cette licence, 2 euros seront distribués à la Ligue et 2 euros au club de proximité.

Un club FFN sera créé pour que les e-licences soient représentées lors des AG.

- La licence eau libre promotionnelle ne permet pas la pratique de l'activité en compétition.

- La modification du type de licence en cours d'année est possible en payant le delta supplémentaire.

- Deux demandes de transfert sont possibles dans une saison sportive.

A noter que la nouvelle licence est payante pour le club accueillant.

- Double licence possible quand le club A ne propose pas l'activité du club B (exemple water-polo).

- Le circuit des licences sera modifié. Le club validera et paiera directement ses licences à la fédération.

Le mode de paiement n'est pas encore défini (virement bancaire ou et carte bancaire ?).

La part régionale sera redistribuée automatiquement.

-Il est recommandé que le pratiquant ait la copie originale de son certificat médical et fournisse la copie au(x) club(s).

Nombreux échanges suite à la présentation de la réforme :

- Une personne demande conseil concernant la problématique du club qui ait deux entités différentes mais que la règle 100% licences est applicable que sur une des deux entités.

A ce propos, Denis PERRET précise que c'est au service juridique de la fédération d'analyser la situation.

- Pierre-Alexandre ARNOUX, Président du club UJSM, annonce que pendant 4 ans son club n'a pas respecté le 100 % licences mais aujourd'hui avec la réforme de la licence le club s'engage à licencier tous ses adhérents.

- Pareil pour le club des Dauphins Guilhaud Granges qui demande également à ce que tous les clubs s'inscrivent à cette nouvelle politique.

- Idem pour le Président du Nautic Club Alp 38, Antoine JOURY. Son club s'engage à cette réforme mais attend un retour de la Fédération et de la Ligue. Il suggère une réversion de la Ligue. Pour chaque licence reverser 1 € au club.

- Annick BUGGENHOUT, Président du club AC OLYMPIDE, demande à ce que la Fédération et la Ligue soient aux côtés des petits clubs qui ont des difficultés à survivre à cause des DSP.

- Marie-Josée CADOUX, Président du SO CHAMBERY, souligne que la nouvelle réforme posera problème au classement national des clubs.

Denis PERRET félicite les clubs pour leur décision et leur engagement au 100% licences et à titre personnel, sans avoir échangé avec les membres du comité directeur, propose qu'au 15 août 2019 tous excédants financiers seront redistribués aux clubs au prorata de leurs licences. (les comptes sont clos au 31 Août de chaque année)

Point sur le programme natation course 2018/2019

Changements pour la saison prochaine :

- Les natathlons avenir et jeunes sont supprimés du programme sportif.

- Les départements auront en charge les compétitions Avenirs et Jeunes.
- Les Championnats de France catégorie Jeunes auront lieu mi-juillet avec une grille de temps à réaliser avant le 30 juin.

Toutes les compétitions référencées par les départements et la Ligue seront qualificatives.

- Interclubs TC :

* Suppression du relais 4 x 200m nage libre.

* Deux poules pour la Ligue : poule A samedi et poule B dimanche.

-Suppression des compétitions interrégionales et des rankings.

Grille de temps à réaliser pour se qualifier aux Championnats Nationaux.

- Suppression de la Coupe de France des Régions (CFR).

- Retour de la Coupe de France des Départements. Le programme de cette coupe est libre à chaque Ligue (AURA+PACA).

- Modification de la grille de temps pour les Régionaux car nombre de nageurs très important.

- Coupe Franck Esposito programmée le dimanche 9 juin 2019.

- Dominique DELCHET Président US Vic le Comte s'interroge sur le nombre d'équipes qualifiés aux Interclubs TC (32 équipes au lieu de 16 équipes la saison dernière) car cela va engager plus de frais pour les clubs.

- Le Président lui répond que cette demande vient de certains entraîneurs et a été acté par la commission Natation Course.

- Annick BUGGENHOUT, Présidente du club AC OLYMPIDE, exprime son inquiétude en termes de motivation pour les nageurs qui ne pourront pas évoluer au niveau régional due à la restriction des temps de qualification.

Avec comme conséquence la perte des nageurs en compétition.

A ce sujet, Denis PERRET demande à la commission natation course d'étudier la problématique en soulignant la difficulté d'obtention de bassin pour les compétitions.

- Véronique BONNET souligne la perte des nageurs mais aussi celle des officiels et sans officiels les compétitions ne pourront pas avoir lieu.

Intervention de Jean Luc MANAUDOU

- Jean-Luc MANAUDOU précise qu'il a été demandé à la FFN d'intervenir directement auprès des institutions pour qu'il y ait une logique fédérale afin que la natation retrouve la place dans ses piscines.

Car la politique n'est pas la même selon les municipalités (lobbying).

Il précise que Denis PERRET, concernant la réforme des licences, a sollicité l'avis des membres du comité Directeur concernant la nouvelle réforme et celle-ci a été validée à l'unanimité.

Cette réforme est portée par tout le monde, la Fédération prend un grand risque financier mais c'est un sujet qui devrait porter ses fruits et apporter un budget supplémentaire à la Ligue pour l'accompagnement des clubs et des athlètes dans le cadre de l'accès vers le haut niveau.

Pour toutes problématiques et difficultés, Denis PERRET incite les personnes par la proximité du terrain de proposer et faire remonter leur idée ou solution.

Remise des récompenses FFN

Remise des récompenses honorifiques pour la saison 2017 aux dirigeants et athlètes distingués par leur dévouement et leurs actions en faveur de la natation. Le Secrétaire Général Jacky BENEVENT et les Vice-Présidents délégués Sylvie CAILLET et Jean-Luc MANAUDOU remettent les récompenses aux personnes méritantes.

(Liste des récipiendaires en annexe)

Prochaine ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DE LA LIGUE

Le samedi 1^{er} décembre 2018 de 09H30 à 17h30

Le lieu sera communiqué ultérieurement.

Séance levée à 11h50.

Le Président,

Denis PERRET

